

# Époux ou Père

Prénoms **Paul**

Nom **HY**

Né le **13 avril 1983**

à **Prachinburi (Thaïlande)** heures

à

de <sup>(1)</sup> **HY Jean-Marc**

et de <sup>(1)</sup> **NUON Lise**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le <sup>(2)</sup>

Mentions marginales <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau <sup>(2)</sup>

# Épouse ou Mère

Prénoms **Karona**

Nom **CHEM**

Née le **1er janvier 1984**

à **Phnom Penh (Cambodge)** heures

à

de <sup>(1)</sup> **CHEM Sambeau**

et de <sup>(1)</sup> **THAN Savy**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le <sup>(2)</sup>

Mentions marginales <sup>(3)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau <sup>(2)</sup>

*St Genet*

Mariage célébré à

le **25 août 2007**

*Saint Etienne (Loire)*

à **10**

heures **30**

Les futurs époux ont déclaré <sup>(4)</sup> **qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.**

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

**327**

Mentions marginales <sup>(3)</sup>

le **25 août 2007**

L'officier de l'état civil  
Sceau



(1) Prénoms et noms du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ..... par maître ..... notaire à ..... ».

## Deuxième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 913

Le 20 Janvier 2013

à 21 heures 04

est né(e)<sup>(1)</sup> Dylan Hy

du sexe Masculin à SAINT-DENIS  
(Seine Saint-Denis)

reconnu(e)<sup>(2)</sup>

par<sup>(3)</sup>

Délivré conforme aux registres, le 21 Janvier 2013

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil

Seau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## Troisième enfant

Extrait de l'acte de naissance n° 214

Le 20 Janvier 2013

à 21 heures 07

est né(e)<sup>(1)</sup> Dylana Hy

du sexe Féminin à SAINT-DENIS  
(Seine Saint-Denis)

reconnu(e)<sup>(2)</sup>

par<sup>(3)</sup>

Délivré conforme aux registres, le 21 Janvier 2013

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales<sup>(4)</sup>

L'officier de l'état civil

Seau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du... (date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun) ».

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.